

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2982

18 décembre 2008

SOMMAIRE

AllianceBernstein Fund	143115	H & A Lux Portable Alpha	143092
Amhurst Corporation	143092	Hemry	143096
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 4) S.à r.l.	143096	Ikos S.A.	143109
Armel S.A.	143091	Intersoft Lux G.m.b.H.	143126
Bicat S.A.	143102	I.T. LUX Société à responsabilité limitée	143100
Bois la Dame S.A.	143091	Klingelberg Grundbesitz A.G.	143114
Bonne Récolte S.à r.l.	143105	M.A.B. Investments S.A.	143133
B.O.P. Transports S.à r.l.	143124	Majandra S.A.	143101
Caroline Holdings S. à r.l.	143097	Mercurion Asia Fund	143104
Ceska Lipa S.A.	143090	M.G.C. Financière S.A.	143105
CIC CH Fund	143094	Mimosas Finance Sàrl	143128
CIC/CIAL CH Fund	143094	Molybon-Safeman Holding S.A.	143122
Clerbaut Automobiles S.à r.l.	143100	MPF Flex Invest	143114
Commodity Refining and Resources Trad- ing S.à r.l.	143120	Novainvest Holding S.A.	143127
Confold S.à r.l.	143095	Praetor Sicav	143136
Defi Invest S.A.	143127	RENT A CAR, société anonyme	143090
Dépann' Auto S.à r.l.	143095	Robin S.A.	143117
Dexia Fund	143109	Robin S.à r.l.	143117
Domeux S.A.	143125	Shipping Lux S.à r.l.	143115
Dreamliner Lux S.à r.l.	143129	Sigla Luxembourg S.A.	143136
Farbe & Design S.à r.l.	143124	Sofair International S.A.	143091
Feltes Société Civile Immobilière	143102	Sofinlux International S.A.	143090
Financière Royal S.A.	143103	Solar Resources Holding S.à r.l.	143110
Financière Tiara	143093	Temtrade S.A.	143093
Finland S.A.	143092	Video Vagon S.à r.l.	143095

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 7 janvier 2009 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008153337/18.

RENT A CAR, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.210.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 janvier 2009 à 11 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery et Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur suite au décès de Monsieur Walter Putman;
2. Désignation d'un second administrateur en remplacement de la société AUTOMOBILE CONCEPT EUROPEEN S.A. dont le mandat est venu à expiration;
3. Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Bernard ZEIMET dont le mandat est venu à expiration;
4. Divers.

L'administrateur-délégué.

Référence de publication: 2008153430/322/18.

Ceska Lipa S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.780.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 5 janvier 2009 à 8.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du Liquidateur sur l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Présentation et approbation des bilans, comptes de profits et pertes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
3. Décharge au Liquidateur.
4. Nomination du Commissaire vérificateur.
5. Divers.

CESKA LIPA S.A. (en liquidation).

Référence de publication: 2008153793/545/17.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 7 janvier 2009, à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Élections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008153080/19.

Bois la Dame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 98.569.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme BOIS LA DAME SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le mardi 30 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2007
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2007
- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008147436/7430/19.

Armel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de M. Sinan SAR de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Nomination de Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150432/29/22.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de M. Sinan SAR de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150431/29/21.

Finland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.097.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra lundi, le 29 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur, Mme Christine SCHWEITZER, et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150434/29/22.

H & A Lux Portable Alpha, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen H & A Lux Portable Alpha wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet ("Gesetz von 2002").

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 17. November 2008 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 18. Dezember 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 18. Dezember 2008.

Luxemburg, den 17. November 2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008153103/1346/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07591. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Temtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 29 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, avec

l'Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2007;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2007;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Décision à prendre sur base de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008151170/832/21.

Financière Tiara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.205.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra lundi, le 29 décembre 2008 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur de catégorie A et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur de catégorie B, Mme Christine SCHWEITZER, et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008150433/29/22.

**CIC CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CIC/CIAL CH Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.914.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CIC/CIAL CH FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 75.914 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2329 du 13 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1476 du 1^{er} août 2006.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Liliane FREICHEL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit :

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 244.957 actions en circulation, 237.628 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre aux actionnaires en date du 4 novembre 2008 et par voie d'annonce publiée :

- à Luxembourg : au D'Wort et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 5 et 15 novembre 2008.
- en France : au BALO en date du 5 novembre 2008
- en Suisse : au Finanz und Wirtschaft et à la Feuille Officielle Suisse en date du 5 novembre 2008.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Ordre du jour

Changement de la dénomination sociale de la Sicav en "CIC CH FUND".

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante :

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en CIC CH FUND de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination CIC CH FUND (la "Société"). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.
signé : A. BRAQUET, S. WOLTER, L. FREICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47986. - Reçu douze Euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008153104/242/54.

(080183122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DEPANN' AUTO SARL*
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153060/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01714. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Confold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 42.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CONFOLD SARL*
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153061/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01712. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Video Vagon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 131.118.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur François Donat ETIENNE, pilote de ligne, né à Bastogne, Belgique, le 04 août 1968, demeurant à L-1118, Luxembourg, 3, rue Aldringen, et

Monsieur Henri ETIENNE, docteur en droit, né à Luxembourg le 24 novembre 1928, demeurant à L-1358, Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Lesquels comparants ont déclaré:

Qu'ensemble ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée VIDEO VAGON s.à r.l. avec siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 131.118,

constituée par acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2199 du 04 octobre 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société à responsabilité limitée VIDEO VAGON s.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur François ETIENNE est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable avec son associé des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé, les comparants susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéficiaire.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Etienne, H. Etienne, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2008, Relation: CAP/2008/3434. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 novembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008152650/225/40.

(080179862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

—
EXTRAIT

Sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 29 octobre 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, d'une valeur nominale de GBP 1,-; seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
AMP Capital Investors (European Infrastructure N ° 3) S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	17.552
SITE (Euro) N ° 2 S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	2.448
TOTAL	20.000

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Bart Zech

Gérant

Référence de publication: 2008152080/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Henry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 5.599.

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "HENRY", (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 5.599), constituée suivant acte notarié en date 5 octobre 1956, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 70 du 27 octobre 1956. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 780 du 23 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel RUSSO-RIPPLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "HEMRY".

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, MARECHAL-GERLAXHE, C. RUSSO-RIPPLINGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13784. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff . (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008152389/239/61.

(080180090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 21 November 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Hellinckx dated 24 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2791 of 19 November 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 110,250.- by an amount of EUR 9,500.- to bring it to an amount of EUR 119,750.- by the issuance of 76 new ordinary shares with a par value of EUR 125.-;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 110,250.- (one hundred and ten thousand two hundred and fifty euro) represented by 882 (eight hundred and eighty-two) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 9,500.- (nine thousand five hundred euro) to an amount of EUR 119,750.- (one hundred and nineteen thousand seven hundred and fifty euro) by way of the issuance of 76 (seventy-six) new ordinary shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 76 (seventy-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 9,500.- (nine thousand five hundred) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 958 (nine hundred and fifty-eight) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 119,750.- (one hundred and nineteen thousand seven hundred and fifty euro), represented by 958 (nine hundred and fifty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 novembre 2008,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, N° 896, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Hellinckx en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 novembre 2008, N° 2791.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 110.250,- par un montant de EUR 9.500,- par voie d'émission de 76 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, pour le porter à un montant de EUR 119.750,-; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 110.250,- (cent dix mille deux cent cinquante euros) représenté par 882 (huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 9.500,- (neuf mille cinq cents euros) à un montant de EUR 119.750,- (cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 76 (soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 76 (soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 9.500,- (neuf mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 958 (neuf cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 119.750,- (cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 958 (neuf cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 novembre 2008, LAC/2008/47518. Reçu quarante-sept euros cinquante cents (EUR 0,5% = 47,50).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008151753/5770/118.

(080179166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Clerbaut Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 22.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLERBAUT AUTOMOBILES SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008153062/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01711. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

I.T. LUX Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 124, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 71.631.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Alves Tania Matos LANG, commerçante, née à Antas (Bahia) Brésil, le 7 décembre 1961, demeurant à L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société I.T. LUX, société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 124, rue de Mühlenbach, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 17 août 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 25 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolution de l'associée unique contenant conversion du capital social en euro en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 112 du 22 janvier 2002;
- que le capital social de la société "I.T. LUX société à responsabilité limitée" s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Madame Alves Tania Matos LANG, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2168 Luxembourg, 124, rue de Mühlenbach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lang Tania, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008. LAC/2008/45099. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008152622/220/48.

(080179942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Majandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.052.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit. Le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MAJANDRA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B84052, a été constituée, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MAJANDRA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme MAJANDRA S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme MAJANDRA S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIES-BONANI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4712. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152646/231/46.

(080179901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Bicat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 128.210.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2008

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- M. Giovanni Giudicetti, directeur de banque, domicilié professionnellement au 3 Piazza Riforma CH-6901 Lugano, Suisse, en qualité d'Administrateur,

- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2213, Luxembourg, 16, rue de Nassau, en qualité d'Administrateur,

- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213, Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

LUXFIDUCIA S. à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008152852/1629/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Feltes Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.993.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 24 octobre 2008 à STRASSEN.

1/ Monsieur Marc FELTES, employé privé, né à Luxembourg le 27 juillet 1974, demeurant à L-1354 LUXEMBOURG, 10 allée du Carmel;

2/ Madame Nadine FELTES, employée privée, née à Luxembourg le 2 juillet 1966, demeurant à B-6781 SELANGE, 29 rue du Kirchberg.

déclarent constituer entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de «FELTES Société Civile Immobilière».

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à L-8011 STRASSEN, 315A, route d'Arlon.

Art. 5. Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10.000,- EUR) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été réparties comme suit:

1. Monsieur Marc FELTES, CINQUANTE ET UNE (51) PARTS SOCIALES.

2. Madame Nadine FELTES, QUARANTE NEUF (49) PARTS SOCIALES.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DIX MILLE EUROS (10.000,-EUR) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des décidants à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du et des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée et administrée conjointement par Monsieur Marc FELTES et par Madame Nadine FELTES, préqualifiés.

2.- Pour tous les actes de disposition de droits réels concernant les immeubles appartenant à la société, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe des deux associés gérants et de tous les autres associés non gérants.

Monsieur Marc FELTES / Madame Nadine FELTES.

Référence de publication: 2008152909/514/59.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01231. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Financière Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 141.802.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "CAPINVEST INVEST Ltd", ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ci-après dénommée: "le mandant",

ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "FINANCIERE ROYAL S.A.", ayant son siège social aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141802, a été constituée

suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2490 du 11 octobre 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "FINANCIERE ROYAL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III.- Que le mandant, dûment représenté, est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "FINANCIERE ROYAL S.A.", prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.

V.- Que le mandant, dûment représenté, déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la Société soit aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14127. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008152624/239/49.

(080179991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2008 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs

Dr Daniel F Kohler

Board member and CEO

Frey Group Holding AG

Othmarstrasse 8, CH-8008 Zurich

Dr Manfred Adami, Chairman 49, Argyll Road, London W8 7AD

Peter Bloesch

Etzbergstrasse 53, CH-8405 Winterthur

et des Mesdames

Béatrice Philippe

Chairman PIM Gestion France, 14, rue Cambaceres, F-75008 Paris

Margaret Chin Wolf, Principal

Nexus Asia Investment Management Pte Ltd, 50 Raffles Place, 048623 Singapour

pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Elle a également renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour la même période d'un an.

Pour *MERCURION ASIA FUND SICAV*
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008152025/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Bonne Récolte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8706 Useldange, 10, Am Tremel.

R.C.S. Luxembourg B 129.663.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2008

L'assemblée est ouverte sous la présidence de l'associé unique Madame Yaoyu SHI, commerçante, demeurant à L-8706 Useldange, 10, rue Am Tremel.

L'associé unique présent à l'assemblée ainsi que le nombre des parts sociales qu'il représente ont été portés sur une liste de présence, signée par le même associé unique présent et à laquelle la liste de présence, dressée par le même associé, il déclare se référer.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Démission d'un associé
2. Nomination d'un associé unique
3. Droit de signature

Résolution

1. La démission de Monsieur Limin SHI, cuisinier demeurant à I-SARZANA 62, via Sobborgo Emiliano, comme associé.
2. Est nommé associé unique Madame Yaoyu SHI, commerçante, demeurant à L-8706 Useldange, 10, rue Am Tremel pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Useldange, le 5 décembre 2008.

Yaoyu SHI / Limin SHI.

Référence de publication: 2008152812/7979/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03468. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.481.

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "M.G.C. FINANCIERE S.A.", société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, ci-après dénommée la "Société", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.481, constituée suivant acte notarié du 15 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 688 du 15 septembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1406 du 21 juillet 2006.

La séance est déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 759.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) à huit cent soixante neuf mille cinq cents euros (EUR 869.500,-) par la création et l'émission de trente mille trois cent quatre-vingts (30.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et libération de l'augmentation de capital en espèces ou par incorporation au capital social d'un montant maximum de sept cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 759.500,-) à prélever sur les créances envers M.G.C. FINANCIERE S.A. de la société anonyme N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société.

3) Annulation, dans l'article cinq des statuts, des paragraphes concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

4) Modification de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

5) Modification de l'article sept des statuts comme suit:

Art. 7. "Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

6) Modification de l'article huit des statuts comme suit:

Art. 8. "Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs ou, si le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, par la signature unique de celui-ci."

7) Ajout d'un alinéa à l'article neuf des statuts: "Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration."

8) Ajout d'un alinéa à l'article onze des statuts: "Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

9) Modification de l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. "La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables."

10) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pa-

reillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2350 du 26 septembre 2008 et numéro 2538 du 17 octobre 2008;

- au Lëtzebuerger Journal et au D'Lëtzebuerger Land du 26 septembre 2008 et du 17 octobre 2008.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les quatre mille quatre cents (4.400) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, deux mille quatre cent quarante (2.440) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 759.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) à huit cent soixante neuf mille cinq cents euros (EUR 869.500,-) par la création et l'émission de trente mille trois cent quatre-vingts (30.380) actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque nouvelle action émise jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 759.500,-) existant à charge de la Société et au profit de l'actionnaire majoritaire existant, la société "N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial", société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg.

Souscription et Libération

De l'accord des actionnaires présents ou représentés, les trente mille trois cent quatre-vingts (30.380) actions nouvelles ont été intégralement souscrites à l'instant même par la société "N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial", prénommée,

laquelle est ici représentée par Madame Sarah BRAVETTI, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal aux fins de formalisation.

Le souscripteur susnommé, par son représentant susdit, a libéré intégralement les trente mille trois cent quatre-vingts (30.380) actions nouvelles par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 759.500,-) existant à son profit et à la charge de la Société.

La créance prémentionnée est plus amplement décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises, établi par la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) en date du 28 octobre 2008, lequel rapport, après signature "ne varietur" restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa) "Le capital social est fixé à huit cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 869.500,-), représenté par trente-quatre mille sept cent quatre-vingts (34.780) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. "Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. "Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs ou, si le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, par la signature unique de celui-ci."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration."

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. "La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.35 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. MARECHAL-GERLAXHE, C. COULON-RACOT, S. BRAVETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 6 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13791. Reçu trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros cinquante cents (759.500,- à 0,5% = 3.797,50 €).

Le Receveur ff.(signé): N. BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008152448/239/189.

(080180064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dexia Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008148851/1126/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08489. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Ikos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.766.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

DALECREST LIMITED, ayant son siège social à 5, Athol Street, IM1 1QL, Douglas (Ile de Man), inscrite auprès de la «Financial Supervision Commission» sous le numéro 112593C,

ici représenté par Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IKOS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.766, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial numéro 198 du 13 mai 1992,

et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 70 du 14 janvier 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 €), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Adrien SCHAUS, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle de titres au porteur de la Société et qu'il n'existe pas de registre des actions.

m.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIES-BONANI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4711. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152648/231/62.

(080179805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company LORITO HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.450, hereby represented by two of its managers, namely:

- Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Mr Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Solar Resources Holding S.à r.l., having its registered office at L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.619, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2336 of October 17, 2007, and which articles of Incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on the 12th of March 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 904 of April 11, 2008;
- by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2272 of September 17, 2008.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,002,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20,000.-) to the amount of FOUR MILLION TWENTY-TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,022,000.-), by way of the issue of twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) new shares having a par value of ZERO point SIXTEEN SWISS FRANCS (CHF 0.16).

- 2) Subscription and payment to the share capital increase.
- 3) Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation
- 4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any two managers of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The sole shareholder, representing the entirety of the share capital of the Company has taken the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,002,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20,000.-) to the amount of FOUR MILLION TWENTY-TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,022,000.-), by way of the issue of twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) new shares having a par value of ZERO point SIXTEEN SWISS FRANCS (CHF 0.16).

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon:

- twenty million six hundred seventy-five thousand six hundred fifty (20,675,650) new shares are subscribed by the existing shareholder LORITO HOLDINGS S.a r.L, prenamed, and liberated by payment in cash of the amount of THREE MILLION THREE HUNDRED EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED FOUR SWISS FRANCS (CHF 3,308,104.-).
- two million five hundred thirteen thousand seven hundred fifty (2,513,750) new shares are subscribed by the new authorized shareholder, Mr. Marco NORTHLAND, chief executive officer, residing in CH-1223, Coligny, chemin du Jerlon, 38, and liberated by payment in cash of the amount of FOUR HUNDRED TWO THOUSAND TWO HUNDRED SWISS FRANCS (CHF 402,200.-)
- one million one hundred twelve thousand three hundred thirty-five (1,112,335) new shares are subscribed by the new authorized shareholder, Mr Ashley HEPPESTALL, president and chief executive officer, residing in CH-1223, Coligny, chemin du Môlan, 15, and liberated by payment in cash of the amount of ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVEN THREE point SIXTY SWISS FRANCS (CHF 177,973.60).
- three hundred seventy-seven thousand sixty-five (377,065) new shares are subscribed by the new authorized shareholder, Mr. Michael SOMMER, managing director, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, chemin de Perdrix, 14, and liberated by payment in cash of the amount of SIXTY THOUSAND THREE HUNDRED THIRTY point FORTY SWISS FRANCS (CHF 60,330.40).
- three hundred thirty-three thousand seven hundred (333,700) new shares are subscribed by the new authorized shareholder Mr Alexandre SCHNEITER, Vice president, residing in CH-1247 Anières, chemin du Nant d'Aisy, 15, and liberated by payment in cash of the amount of FIFTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED NINETY-TWO SWISS FRANCS (CHF 53,392.-)

That all the twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) new shares have been fully paid up in cash of the amount of FOUR MILLION TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,002,000.-) has been evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The new authorized shareholders, Mr Michael SOMMER, Mr Marco NORTHLAND, Mr Alexandre SCHNEITER and Mr Ashley HEPPESTALL are hereby represented by Mr Jean LAMBERT, prenamed, by virtue of four proxies given on the 20th of November 2008,

which proxies signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the existing shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of Incorporation so that it shall henceforth read as follows:

Art. 6. The capital is set at FOUR MILLION TWENTY-TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,022,000.-), divided into twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred (25,137,500) shares of ZERO point SIXTEEN SWISS FRANCS (CHF 0.16).

Fourth resolution

The shareholders resolve to record that the shares of the company, further to the increase in capital, are attributed as follows:

1) LORITO HOLDINGS S.à r.l., prenamed, twenty million eight hundred thousand six hundred fifty shares	20,800.650
2) Mr Marco NORTHLAND, prenamed, two million five hundred thirteen thousand seven hundred fifty shares	2,513.750
3) Mr Michael SOMMER, prenamed, three hundred seventy-seven thousand sixty-five shares	377.065
4) Mr Ashley HEPPENSTALL, prenamed, one million one hundred twelve thousand three hundred thirty-five shares	1,112.335
5) Mr Alexandre SCHNEITER, prenamed, three hundred thirty-three thousand seven hundred shares	333,700
Total: twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred shares	25,137.500

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any two managers of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of FOUR MILLION TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4,002,000.-) is valued at TWO MILLION FIVE HUNDRED NINETY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO FORTY CENT (€ 2,595,667.40).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, thee appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée LORITO HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.450, ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Monsieur Ivo KUSTURA, avocat, demeurant professionnellement à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Solar Resources Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et de sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.619, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336 du 17 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 904 du 11 avril 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2272 du 17 septembre 2008.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence du montant de QUATRE MILLIONS DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.002.000.-) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-) au montant de QUATRE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.022.000.-) par l'émission de vingt-cinq millions douze mille cinq cents (25.012.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de ZERO virgule SEIZE FRANCS SUISSE (CHF 0,16).

2) Souscription et paiement de l'augmentation de capital.

3) Modification de l'article 6 des statuts.

4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité aux gérants de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

L'associée unique, représentant l'entière du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de QUATRE MILLIONS DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.002.000,-) afin de le porter de son montant actuel de VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000,-) au montant de QUATRE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.022.000,-) par l'émission de vingt-cinq millions douze mille cinq cents (25.012.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de ZERO virgule SEIZE FRANCS SUISSE (CHF 0,16).

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet,

- vingt millions six cent soixante-quinze mille six cent cinquante (20.675.650) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associée existante LORITO HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, et libérées par un versement en espèces du montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE CENT QUATRE FRANCS SUISSE (CHF 3.308.104,-)

- deux millions cinq cent treize mille sept cent cinquante (2.513.750) nouvelles parts sociales ont été souscrites par le nouvel associé agréé, Monsieur Marco NORTHLAND, directeur principal, demeurant à CH-1223 Cologny, chemin du Jerlon, 38, et libérées par un versement en espèces du montant de QUATRE CENT DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS SUISSE (CHF 402.200,-).

- un million cent douze mille trois cent trente-cinq (1.112.335) nouvelles parts sociales ont été souscrites par le nouvel associé agréé, Monsieur Ashley HEPPENSTALL, président et directeur principal, demeurant à CH-1223 Cologny, chemin du Môlan, 15, et libérées par un versement en espèces du montant de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE virgule SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 177.973,60).

- trois cent soixante-dix-sept mille soixante-cinq (377.065) nouvelles parts sociales ont été souscrites par le nouvel associé agréé, Monsieur Michael SOMMER, directeur général, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, chemin de Perdrix, 14, et libérées par un versement en espèces du montant de SOIXANTE MILLE TROIS CENT TRENTE virgule QUARANTE FRANCS SUISSE (CHF 60.330,40).

- trois cent trente-trois mille sept cents (333.700) nouvelles parts sociales ont été souscrites par le nouvel associé agréé, Monsieur Alexandre SCHNEITER, vice-président, demeurant à CH-1247 Anières, chemin du Nant d'Aisy, 15, et libérées par un versement en espèces du montant de CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE FRANCS SUISSE (CHF 53.392,-).

Que toutes les vingt-cinq millions douze mille cinq cents (25.012.500) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de QUATRE MILLIONS DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.002.000,-) a été justifié au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouveaux associés agréés, Monsieur Michael SOMMER, Monsieur Marco NORTHLAND, Monsieur Alexandre SCHNEITER et Monsieur Ashley HEPPENSTALL, sont ici représentés par Monsieur Jean LAMBERT, prénommé, en vertu de quatre procurations du 20 novembre 2008,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés existants décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.022.000,-), représenté par vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents (25.137.500) parts sociales de ZERO virgule SEIZE FRANCS SUISSE (CHF 0,16).

Quatrième résolution

Les associés décident d'acter que les parts sociales de la Société, suite à l'augmentation de capital, sont attribuées comme suit:

1) LORITO HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, vingt millions huit cent mille six cent cinquante parts sociales	20.800.650
2) M. Marco NORTHLAND, prénommé, deux millions cinq cent treize mille sept cent cinquante parts sociales	2.513.750
3) M. Michael SOMMER, prénommé, trois cent soixante-dix-sept mille soixante-cinq parts sociale	377.065

4) M. Ashley HEPPENSTALL, prénommé, un million cent douze mille trois cent trente-cinq parts sociales	1.112.335
5) M. Alexandre SCHNEITER, prénommé, trois cent trente-trois mille sept cents parts sociales	333.700
Total: vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents parts sociales	25.137.500

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité aux gérants de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de QUATRE MILLIONS DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.002.000,-) est évalué à DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS QUARANTE CENTS (€ 2.595.667,40).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, I. KUSTURA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2008, Relation: ECH/2008/1596. — Reçu douze mille neuf cent soixante-dix-huit euros trente-quatre cents. 2.595.667,40 € à 0,5%= 12.978,34 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008152570/201/221.

(080180380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

MPF Flex Invest, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 15. Dezember 2008 gültige Verwaltungsreglement 12/2008 des Sondervermögens "MPF Flex Invest" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02.12.2007.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Strowa

Référence de publication: 2008153102/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02461. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Klingelberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether KLINGELBERG, demeurant via Casoro 17, CH-6917 Barbengo, Président et Administrateur-Délégué

Signataires catégorie B:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

H.R.T. REVISION S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148163/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.904.

AllianceBernstein Fund-Diversified Yield (Dollar)

And

AllianceBernstein Fund-Diversified Yield (Sterling)

(the "Portfolios")

The Board of Directors (the "Board") of AllianceBernstein Fund has decided to put the Portfolios into liquidation with effect on 10 December 2008 (the "Liquidation Date") because of a reduction of the size of such Portfolios.

The Board anticipates that the initial disbursement of liquidation proceeds will occur on or about 19 December 2008 with the balance, if any, being paid to investors as soon as practicable thereafter.

The undersigned Board will proceed to the liquidation of the Portfolios in accordance with Luxembourg laws and regulations.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008154350/755/17.

Shipping Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.287.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "BALEAR DE INVERSIones FINANCIERES, S.L.",

registered with the Trade and Companies Register of Palma de Mallorca under number B-07153901, with its registered office at Balearic Islands (Spain), E-07011 Palma de Mallorca, C/Menorca no 10, 4th floor,

represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "SHIPPING LUX S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106287, was incorporated by deed of the undersigned notary, on January 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 652 of July 5, 2005.

II.- That the capital of the private limited company "SHIPPING LUX S.à r.l." presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the private limited company "SHIPPING LUX S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "SHIPPING LUX S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the private limited company "SHIPPING LUX S.à r.l.".

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the dissolved private limited company "SHIPPING LUX S.à r.l." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their mandate.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "BALEAR DE INVERSIONES FINANCIERAS, S.L.", immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Palma de Mallorca, sous le numéro B-07153901, avec siège social aux Iles Baléares (Espagne), E-07011 Palma de Mallorca, C/Menorca no 10, 4ème étage,

représentée par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "SHIPPING LUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106287, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 652 du 5 juillet 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "SHIPPING LUX S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "SHIPPING LUX S.à r.l.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "SHIPPING LUX S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "SHIPPING LUX S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

143117

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERGEN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/471. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152647/231/96.

(080179794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Robin S.A., Société Anonyme,
(anc. Robin S.à.r.l.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.267.

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société BARONET HOLDINGS LLC, ayant son siège social à 46, State Street, 3rd Floor, Albany, New York NY 12207,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à New-York, le 26 septembre 2008.

2) Monsieur Alberto FRESCI, domicilié à Via Torricella di Sotto, 155, Brescia, Italie

Ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Brescia, le 29 septembre 2008.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, par son mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "ROBIN S.A.R.L.", R.C.S. Numéro B 133267 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2825 du 6 décembre 2008.

- Le capital social est fixé à deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.512.500,-) représenté par deux cent une (201) parts sociales d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) chacune.

- Les associés décident de modifier la forme juridique de la société en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique, de changer sa dénomination actuelle en "ROBIN S.A.", et de convertir les parts sociales en actions selon le rapport de conversion d'une action pour une part sociale, le tout sur le vu du rapport en date du 9 octobre 2008 établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment aux article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par Audit & Compliance S.à.r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, précitée, et qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins à la valeur nette comptable de la Société qui s'élève à EUR 2.482.057,38. Le capital social de la Société s'élève à EUR 2.512.500,-, représenté par 201 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 12.500,- chacune, et est supérieur au capital social minimum d'une "Société Anonyme" requis par la Loi."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

- Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts de la Société sont adaptés à la nouvelle forme juridique pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ROBIN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.512.500,-) divisé en deux cent une (201) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'acquisition et la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- l'acquisition et la vente de biens immobiliers,
- l'émission et la souscription d'emprunt obligataire,
- l'octroi de toute garantie réelle ou personnelle,
- la souscription de tous contrats de financement actifs et passifs. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs

auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mai à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

- Que la démission des quatre gérants de la société sous son ancienne forme juridique, est acceptée, à savoir:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 09/04/1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Par vote spécial, décharge leur est donnée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Sont nommés administrateurs de la société:

a) Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié;

- Que la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327. est nommée commissaire aux comptes de la Société.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008, LAC/2008/42376. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152577/211/149.

(080180268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Commodity Refining and Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.237.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Oliver PUHL, geboren in Marburg (Deutschland) am 27. Oktober 1964, wohnhaft in Steinlestrasse 21, D-60596 Frankfurt am Main.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbmäßigen An- und Verkauf von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sonstigen Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweiliger Weiterverarbeitung im eigenen Namen und für eigene Rechnung ausüben.

Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat die Bezeichnung Commodity Refining and Resources Trading S. à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Strassen im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

III. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterver-

sammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Dritten gegenüber ist - auch im Fall mehrerer Geschäftsführer - jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 14. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

IV. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

V. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

VI. Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden vollständig von Herr Oliver PUHL, vorbenannt, gezeichnet: Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

2. Herr Oliver PUHL, geboren in Marburg (Deutschland) am 27. Oktober 1964, wohnhaft in Steinlestrasse 21, D-60596 Frankfurt am Main, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Der Geschäftsführer ist zur Einzelvertretung berechtigt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt, erstellt wird.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: O. Puhl et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 novembre 2008, LAC/2008/47961. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152621/5770/118.

(080179764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Molybon-Safeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.028.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight. On the eighteenth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Axel Jörg KAUFMANN, born on October 5, 1944 in Frankfurt, Germany, and residing at S-23635 Höllviken, Sweden, 28, Ringvägen,

here represented by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B117028, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1532 of August 10, 2006.

II.- That the capital of the public limited company MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named public limited company MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the public limited company MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the share register of the company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

143123

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Axel Jörg KAUFMANN, né le 5 octobre 1944 à Francfort, Allemagne, et demeurant à S-23635 Höllviken, Suède, 28, Ringwägen,

représenté par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Paul MARX, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 117028, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1532 du 10 août 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme MOLYBON-SAFEMAN HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4722. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152645/231/98.

(080179892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Farbe & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.541.

Im Jahre zwei tausendacht, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Sacha THOMMEN, Gebäudemaler, geboren in Malmedy (Belgien), am 14. Juli 1978, wohnhaft in B-4780 Recht, Rodter Weg 16,

hier vertreten durch Herrn Dirk HEINEN, Privatbeamter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Rodter Straße 58/F, (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass sie die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FARBE & DESIGN S.à r.l." mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 118541, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1936 vom 14. Oktober 2006, ist

und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt den Gesellschaftssitz von Weiswampach nach L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt.

" **Art. 5. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Heinerscheid."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: HEINEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008, Relation GRE/2008/4729. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152592/231/40.

(080180175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

B.O.P. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 131.401.

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent PICHON, chauffeur routier, né à Angers (France), le 30 mai 1975, demeurant à F-68320 Grussenheim, 3, rue des Vosges.

2. Madame Stéphanie MARTIN-FABER, préparatrice en pharmacie, née à Strasbourg (France), le 23 septembre 1975, demeurant à F-68320 Grussenheim, 3 rue des Vosges.

ici représentée par:

Monsieur Gilles PIGNOLO, employé privé, né à Luxembourg, le 22 novembre 1981, demeurant à L-3720 Rumelange, 8, rue d'Esch;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 25 novembre 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité «B.O.P. TRANSPORTS Sàrl», avec siège social à L-3270 Bettembourg, 53, route de Peppange;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131401;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 septembre 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 108428;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bettembourg à L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

Troisième résolution

Suite à ce transfert de siège, l'article 5.- des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Livange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de SIX CENT VINGT EURO (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de nous notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pichon, Martin-Faber, Pignolo, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 28 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14629. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 décembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008152591/209/46.

(080180179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Domeux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.674.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Knowe & Partners Corporation, ayant son siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Outdoor, Waterfront Drive.Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "DOMEUX S.A.", ayant son siège social à L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23674, a été constituée suivant acte reçu par M^e Lucien Schuman, alors notaire à Luxembourg, le 20 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 49 du 25 février 1986, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 novembre 2006 publié au Mémorial C numéro 373 du 14 mars 2007.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euro) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue Monterey, L2086, Luxembourg.

VIII.- Que les certificats et titres au porteur sont détruits.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 octobre 2008, Relation LAC/2008/44229. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152625/211/47.

(080179773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Intersoft Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 11, rue Anne Frank.

R.C.S. Luxembourg B 84.153.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, am siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Stefan SCHMIDT, Dipl. Informatiker, wohnhaft in Grevenmacher,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERSOFT LUX G.m.b.H., mit Sitz in L-6726 Grevenmacher, 11, rue Anne Frank.

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERSOFT LUX G.m.b.H., vorgenannt, gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars damals wohnhaft in Hesperingen vom 2. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 310 vom 25. Februar 2002, gegründet wurde;

- dass das Kapital der Gesellschaft "INTERSOFT LUX G.m.b.H." sich auf ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT Euro (12.500,- EUR) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (25,- EUR);

- dass Herr Stefan SCHMIDT, vorgenannt, alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft ist;

- dass der Komparent in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen;

- dass der alleinige Gesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und in Bezug auf die Bilanz der Gesellschaft zum 31. Dezember 2007, erklärt, dass alle Passiva der Gesellschaft, inbegriffen die Passiva im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, beglichen sind oder zurückgestellt worden sind.

Der Komparent erklärt des Weiteren:

- dass die Aktivitäten der Gesellschaft eingestellt worden sind;
- dass der alleinige Gesellschafter alle Aktiva übernimmt und persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet;
- und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft "INTERSOFT LUX G.m.b.H." abgeschlossen ist.

Der alleinige Gesellschafter erteilt dem Geschäftsführer volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung seines Amtes.

Alle Anteile der Gesellschaft werden hiermit annulliert.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft in Grevenmacher, 11, rue Anne Frank, aufbewahrt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHMIDT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. LAC/2008/46485. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Dezember 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008152627/220/45.

(080179788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Defi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 25 janvier 2008:

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur José Rodriguez, demeurant au 20, rue du Pré le Moine, F-57160 Rozérieulles, de son poste d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alain Libéral, demeurant au 7, rue l'Aubin Jaune, F-57000 Metz, de son poste d'administrateur de la société.

- L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la Société, de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL (R.C.S. Luxembourg B 88.833).

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2010, la société C.G. Consulting (R.C.S. Luxembourg B 102.188), ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFI INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008150469/3258/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22.10.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26.10.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Benoit DESSY, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.09.2008

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2008152007/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Mimosas Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.154.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Donatien ROY, né le 15 octobre 1964 à Saint Tropez (France), domicilié à CH-1005 Lausanne (Suisse), avenue de la Dole, 23,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2008 à Lausanne.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée MIMOSAS FINANCE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 105.154, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 351 du 19 avril 2005;

- que le capital social de la société à responsabilité limitée MIMOSAS FINANCE S. à r.l. s'élève actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EURO (400,- EUR) entièrement libéré;

- que Monsieur Donatien ROY est le seul propriétaire des parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 août 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

143129

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008. LAC/2008/45466. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008152626/220/52.

(080179783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dreamliner Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 452.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.392.

—
In the year two thousand eight, on the fifth of November at 12.26 p.m. CET.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 October 2008;

- PERMIRA EUROPE III L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 October 2008;

- PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG, a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) having its registered office at 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 October 2008;

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 October 2008;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 31 October 2008; and

- AVIATION FINANCE S.A., acting by its Directors Mr Alex Schmitt and Ms Chantal Keereman, whose registered office is at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Isabel Dias, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 3 November 2008.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Dreamliner Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on 18 August 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.392 whose articles

of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88, on 13 January 2006, page 4197.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions taken by the general meeting of the shareholders of the Company in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law") and the Company's articles of incorporation (the "Articles") based on the following agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Paul Guilbert, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, as liquidators of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidators; and
4. Declaration that resolutions will serve as the adoption of a "plan of liquidation" for the Company for U.S. tax purposes.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary meeting of the shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The extraordinary meeting of the shareholders decides to appoint as liquidators of the Company Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and Paul Guilbert, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey (the "Liquidators" and each a "Liquidator"), who declared to accept that mandate in their engagement letter dated 3 November 2008. The Company in liquidation will be validly bound by the sole signature of each Liquidator. The Liquidators may not close the liquidation until all liabilities and obligations of the Company have been fulfilled.

Third resolution

The extraordinary meeting of the shareholders decides that the Liquidators shall receive the powers as follows:

The Liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144, 146, 147, 148 and 148 bis of the Law.

The Liquidators may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidators are relieved from inventory and may refer to the interim accounts of the Company dated 5 November 2008.

The Liquidators may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determines and for the period it will fix.

The Liquidators may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

The Liquidators shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to them.

For the avoidance of doubt, the extraordinary meeting of the shareholders resolves that the Company shall not continue, until the sale thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, except for the purposes of:

- preserving the value of its assets and winding up its business and affaires;
- selling all of its remaining assets (if any); and
- making liquidating distributions of the cash as soon as feasible to its shareholders in order to achieve the redemption of their shares and the complete liquidation of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary meeting of the shareholders hereby declares that the resolutions previously adopted will serve as the adoption of a "plan of liquidation" for the Company for U.S. tax purposes.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand and hundred euros (EUR 2,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le cinq novembre à 12.26 heures d'Europe Centrale.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

ONT COMPARU:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représenté par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 octobre 2008;

- PERMIRA EUROPE III L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représenté par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 octobre 2008;

- PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG, un limited partnership de droit allemand inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch), ayant son siège social au 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représenté par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 octobre 2008;

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représenté par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 octobre 2008;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représenté par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 octobre 2008;

- AVIATION FINANCE S.A., agissant par ses administrateurs M. Alex Schmitt et Mme Chantal Keereman, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Isabel Dias, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 novembre 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par le/la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Dreamliner Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte du notaire Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire à Luxembourg, en date du 18 août 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.392, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88, en date du 13 janvier 2006, page 4197.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par l'assemblée générale des associés de la Société en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et les statuts de la société (les "Statuts") basées sur l'agenda qui suit:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination de Séverine Michel, résidant au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Paul Guilbert, résidant à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey comme liquidateurs de la Société;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs; et
4. Déclaration que les résolutions vont servir comme l'adoption du "plan de liquidation" pour la Société au sens de la fiscalité américaine.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer en tant que liquidateurs de la Société Séverine Michel, résidant au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Paul Guilbert, résidant à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey (les "Liquidateurs" et chacun un "Liquidateur"), qui ont déclaré accepter ce mandat en vertu de leur lettre de mission datée du 3 novembre 2008. La Société en liquidation sera dûment engagée par la seule signature de l'un des Liquidateurs. Les Liquidateurs ne sont pas autorisés à procéder à la clôture de la liquidation jusqu'à ce que toutes les obligations n'aient été assumées.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide que les Liquidateurs recevront les pouvoirs comme déterminés ci-après:

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus tel que prévu aux articles 144, 146, 147, 148 et 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les Liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peuvent se référer aux comptes intérimaires de la Société en date du 5 novembre 2008.

Les Liquidateurs pourront, sous leurs responsabilités, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de leurs pouvoirs dans les limites et pour une durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon leur volonté.

Les Liquidateurs seront responsables envers de tierces personnes ainsi qu'envers la Société de l'exécution du mandat qui leur a été accordé.

Afin d'éviter toute confusion, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide que la Société ne doit pas continuer, jusqu'à réalisation des actifs, l'activité et le commerce de la Société, sauf pour les raisons suivantes:

- préserver la valeur de ses actifs et solder ses affaires et son commerce;
- vendre tous les actifs restants (s'il y en a); et
- procéder à la distribution des profits de liquidation dès que possible aux associés afin de clore le rachat de leurs parts sociales et la liquidation complète de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide que les résolutions précédemment adoptées vont servir comme l'adoption du "plan de liquidation" pour la Société au sens de la fiscalité américaine.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à deux mille et cent euros Euros (EUR 2.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure données en tête.

Le document ayant été lu au représentant des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, le représentant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2008, LAC/2008/45203. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152393/5770/206.

(080179943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 143.258.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par Madame Audrey DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée à Luxembourg, le 24 novembre 2008.

2) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée à Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de M.A.B. INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 80.000,- divisé en 800 actions de EUR 100,- chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} lundi du mois d'avril à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les huit cents (800) actions comme suit:

VALON S.A., 640 actions

LANNAGE S.A., 160 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 80.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'Administration.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DUMONT, F. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47897. — Reçu à 0,5%: quatre cents euros (400,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152616/211/167.

(080180263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 novembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Stefano Bacci, avec adresse au 34A, St Leonard's Terrace, SW34QQ Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2008
- acceptation de la démission de Giuseppe Pasetti, avec adresse au 9, Corso Como, Milan, Italie, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2008
- nomination de Corrado Pia, avec adresse au 59, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011
- nomination de Abraham Verster, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152057/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Praetor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.117.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 novembre 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Edouard de l'Espée, avec adresse professionnelle au 6, route de Malagnou, CH-1211 Genève 17
 - Monsieur Michel Darblay, avec adresse professionnelle au 21, rue de Marignan, F-75008 Paris
 - Monsieur Jacques Richard, avec adresse professionnelle au 17, avenue Hoche, F-75008 Paris
 - Monsieur Patrice Henri, avec adresse professionnelle au 17, avenue Hoche, F-75008 Paris,
- en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour PRAETOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008152034/34/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.
